

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 151-2014

Concernant le Code d'éthique et déontologie des élus municipaux suite à l'élection générale 2013

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du Règlement 151-2014, concernant le Code d'éthique et déontologie des élus municipaux suite à l'élection générale 2013.

Que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées.

Donné à Val-Alain, ce 11 février 2014.

Caroline Fortin, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 11 février 2014 à l'endroit ordinaire d'affichage dans la municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 février 2014.

Signé : _____
Caroline Fortin, Directrice générale & Secrétaire-trésorière